

Université de La Rochelle : partenariat avec Engie sur un « prototype français de smart campus »

Paris - Publié le jeudi 29 mars 2018 à 14 h 14 - Actualité n° 116587

Jean-Marc Ogier, président de l'Université de La Rochelle, et Isabelle Kocher, directrice générale d'Engie, signent un accord-cadre de coopération technique et scientifique pour développer un « prototype français de "campus de l'Université du futur" », le 26/03/2018.

« L'objectif est de mettre en commun le patrimoine intellectuel de l'université et les forces technologiques d'Engie pour travailler sur des thématiques susceptibles d'intéresser de nombreuses universités en France, mais aussi à travers le monde », déclare Jean-Marc Ogier à News Tank, le 27/03/2018.

Une réunion est prévue entre les acteurs avant la fin du mois d'avril. « L'Université de La Rochelle et Engie vont pouvoir définir les premières expérimentations à mettre en œuvre sur le smart campus parmi un champ très large de possibilités : comportement des bâtiments, efficacité énergétique des bâtiments, production d'énergies vertes et locales, autoconsommation, diminution et valorisation des déchets, mobilité décarbonée, comportement des usagers, appli mobile collaborative, plateforme numérique de pilotage et de services, déploiement d'objets connectés et mise en place de réseau IoT, etc. », précise l'université.

Le partenariat « pour le moment très global » pourrait aller plus loin, selon Jean-Marc Ogier, et se traduire à l'avenir « par la création de chaires, l'intégration de modules projets dans les formations, ou jusqu'à la création de laboratoires en commun ».

Pour Engie, il s'agit du premier partenariat de cette ampleur avec une université française. « Le projet d'université du futur de La Rochelle nous a intéressé du fait qu'il est très complet et novateur, à une échelle humaine, et qu'il repose sur un esprit de consensus entre les acteurs. Ils sont à la fois motivés et disponibles, et pour nous c'est un élément facilitateur », indique Eric Sarrazin, directeur d'Engie Nouvelle Aquitaine.

Un smart campus durable et numérique

Le projet smart campus constitue l'un des quatre leviers du projet d'évolution de l'Université de La Rochelle qui se positionne sur la thématique du « Littoral urbain durable intelligent ».

Il se définit comme un campus qui sera à la fois :

- durable en favorisant la mobilité durable, en limitant les impacts environnementaux (liés à la consommation énergétique, au traitement des déchets et des eaux usées, au bruit...), en développant l'efficacité énergétique et environnementale des bâtiments et en protégeant la biodiversité ;
- et numérique en facilitant les accès distants et les parcours personnalisés à la formation, en valorisant le partage des données de la recherche et en proposant des outils d'échanges (salles immersives, bureaux virtuels partagés, salles connectées, etc.)

« Le projet smart campus, à l'image des smart cities, se veut être une projection anticipatrice de la construction d'un campus universitaire intelligent, en mesure d'adapter de manière autonome son fonctionnement et ses missions, pour faire face aux grands enjeux liés aux transitions climatiques, écologiques et numériques », dit Jean-Marc Ogier.

Université de La Rochelle : partenariat avec Engie sur un « prototype français de smar... 1/4

Les missions du projet smart campus

Le projet d'établissement de la future université de La Rochelle détaille les ambitions et la mise en place du smart campus. Ainsi elle a pour missions de :

- améliorer l'impact environnemental de l'université pour en faire un campus durable et responsable ;
- faire évoluer le campus, vers un campus intelligent, numérique, connecté et responsable ;
- l'inscrire comme élément intégré dans un ensemble plus large : un « smart campus in a smart city ».

Université de La Rochelle : partenariat avec Engie sur un « prototype français de smar... 2/4

Campus durable- Transition énergétique

- La limitation des impacts environnementaux et des flux du campus : avec une réduction de la consommation énergétique et des effluents du campus (chaleur fatale, eaux usées, bruit), un renforcement de la politique de gestion des déchets, une modification de nos politiques d'achat, et une amélioration de la qualité environnementale des espaces de travail de l'Université.
- Le développement de l'efficacité environnementale du bâti : avec une réduction de l'empreinte carbone, la production d'énergies renouvelables, et le développement de services intelligents pour un suivi des consommations. Les résultats des recherches conjointes du LASIE et du L3i autour du bâtiment intelligent et de l'internet des objets seront de précieux outils.
- Une politique de mobilité durable en facilitant les déplacements, en gérant mieux les flux, les emplois du temps et les espaces, en mobilisant notamment des outils interactifs. Les technologies d'informatique décisionnelle du L3i seront de précieux atouts.

Campus connecté 2.1- Transition numérique

- La proposition d'un accès distant à la formation, quels que soient le moment ou le lieu de vie.
- Le déploiement de nouveaux cycles de vie des données de recherche : partage et valorisation des données notamment pour favoriser l'interdisciplinarité, collecte des données via les sciences participatives, utilisation des données de la recherche pour l'aide à la décision.
- Le développement d'un campus sans frontière qui propose une connectivité adaptée, une facilité des échanges (tiers lieux, salles immersives, salles connectées, classes virtuelles...) et l'optimisation des enseignements à distance.
- Le concept d'université à la demande qui propose un parcours adapté et personnalisé à toute personne voulant se former (étudiants, formation tout au long de la vie, citoyens) en fonction de son profil et de ses objectifs professionnels.

« Smart campus in a smart city »

L'université est doublement partie prenante de la démarche de la communauté d'agglomération de La Rochelle :

- Il lui appartient de mettre en évidence les intérêts croisés d'un Smart Campus dans une Smart City : exemplarité, contribution active aux évolutions de quartier, engagement d'usagers et de personnels de l'Université qui sont autant de citoyens du territoire (pratiques d'engagement social, solidaire, environnemental, sensibilisation au respect de l'environnement, ralliement à une mobilité responsable).
- Elle constitue d'autre part un « univ-living lab » qui recèle un vivier d'experts, et un incubateur de talents susceptibles d'apporter des ressources précieuses aux décideurs. Il convient dès lors de créer les conditions d'une fertilisation mutuelle entre compétences des chercheurs, production et valorisation des données d'une part et problématiques des politiques publiques et besoins d'aide à la décision d'autre part.

Un projet d'ampleur territoriale

Le projet smart campus de l'université s'inscrit dans une démarche globale du site rochelais, et qui se matérialise par la participation à un projet Tiga (Territoires d'innovation de grande ambition). Celui-ci fait partie des 24 présélectionnés dans le cadre de l'appel à projets national, « et fait du campus de l'université une zone d'expérimentation », précise son président.

Une dimension territoriale qui a incité Engie à s'engager avec l'université :

« Engie reste une des sociétés leaders sur la smart city et sur l'approche numérique de la ville. C'est l'ADN du groupe d'être un architecte du territoire. Nous nous sommes donc complètement retrouvés avec l'université, dont le projet porte ces ambitions et dont le campus se situe en plein centre-ville », indique Eric Sarrazin.

Sur une coopération plus avancée notamment en matière de R&D, le directeur régional préfère ne pas en dire trop, « avant que les opérations soient lancées par l'université qui en tant qu'acteur public devra passer par des appels d'offres. Mais il est vrai que cette dimension est essentielle dans notre stratégie de groupe ».

L'action Tiga du PIA : 450 M€ sur dix ans pour « augmenter la durabilité des territoires »

L'action Tiga (Territoires d'innovation de grande ambition) du PIA, « vise à améliorer la qualité de vie des habitants et augmenter la durabilité des territoires pour répondre aux enjeux des transitions énergétique et écologique, numérique, démographique et sociales », indique Matignon.

Au total, 117 projets ont été déposés et 24 lauréats ont été sélectionnés en janvier 2018. Ils bénéficient d'un accompagnement et d'un appui financier en ingénierie de développement de projet pouvant aller jusqu'à 400 k€. Ce soutien doit leur permettre d'affiner leur projet de territoire et de préparer la réponse à l'appel à projets prévu pour mi-2018 et ouvert à tous les projets portés par les territoires, qu'ils aient ou non participé à l'AMI.

L'action Tiga bénéficie de 450 M€ sur dix ans, dont 150 M€ de subventions et 300 M€ de fonds propres.

Engie et l'enseignement supérieur

Avant La Rochelle, Engie avait déjà des partenariats concernant des campus avec des universités de Singapour et de l'Ohio.

« Avec Singapour, le partenariat est moins global. La Rochelle ressemble davantage à ce que nous faisons avec l'Université d'Ohio, et même si l'échelle n'est pas la même, nous sommes dans la même démarche », indique Eric Sarrazin.

À la question de savoir si ce projet pourrait déboucher sur des collaborations avec d'autres universités, Engie vise « la reproductibilité sur d'autres territoires ». Un projet se dessine ainsi avec une université mexicaine, via les partenariats internationaux de La Rochelle. Et le directeur régional indique avoir été contacté par l'Université de Strasbourg « qui souhaitait en savoir plus ».

Université de La Rochelle



Général | Gouvernance | Effectifs | Budget | Recherche

Date de création	1993
Statut	EPCSCP
Tutelles	Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche
Siège	La Rochelle
Composantes	<ul style="list-style-type: none"> • trois UFR : Droit, Science Politique et Gestion ; Sciences Fondamentales et Sciences pour l'Ingénieur ; Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines • un IUT • un IAE
Comue d'appartenance	Aquitaine

Université de La Rochelle
 Technoforum, 23 Avenue Albert Einstein
 17000 La Rochelle - FRANCE
 Téléphone : 05 46 45 91 14



Fiche n° 2170, créée le 12/06/14 à 02:29 - MàJ le 12/06/14 à 14:29

© News Tank 2018 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »